

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Afférents au Bureau Syndical	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	07

L'an deux mille vingt trois

et le 14 novembre

à 17 heures 00, Le Bureau Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET

Date de la convocation

17 octobre 2023

Nombre de Membres présents : 07

Date d'affichage

17 octobre 2023

Madame/Monsieur : Thierry NOCTON, Roland CANIVENQ, Michel MEIS, Francis CHAUMONT, Maxime SOUDANT, Jean-Michel THIRY.

Objet de la Délibération

Absents excusés : Agnès MERCIER, Hubert RENOLLET, Joël CARRE, Marie-France KUBIAK,

EXERCICE 2023**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1****EXERCICE 2023**
DECISION
MODIFICATIVE
BUDGETAIRE N° 1

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau décide d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET GENERAL :**Dépenses investissements :****Chapitre 45 – comptabilité distincte rattachée :**

4581, opération sous mandat : + 22,21 €

Chapitre 21 – immobilisations corporelles :

2188, autres : - 22,21 €

BUDGET ANNEXE REGIE « EAU POTABLE » 63901 :**Dépenses de fonctionnement :****Chapitre 65 – autres charges de gestion courante :**

Compte 6541, Créances admises en non-valeur : + 2 000,00 €

Compte 6542, Créances éteintes : + 200,00 €

Compte 658, Charges diverses de gestion courante : + 3 000,00 €

Chapitre 012 – charges de personnel :

Compte 6411, personnel titulaire : - 5 200,00€

VOTE :

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 00

**DELIBERATION
N° 2023-05**

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.



Le Président,

Jean-Pol RICHELETet publication ou
notification

Du 15 novembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

